



Questions pour le CHSCT du 11 octobre 2018

- Suite aux travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du bâtiment 2 et 3, serait-il possible de prévoir le remplacement des vitres afin d'améliorer les conditions de travail dans les bureaux de ces bâtiments? De plus un accès aux vides sanitaires améliorerait considérablement les conditions de travail pour les équipes de maintenance de IL ainsi que pour les sous-traitants.
- Peut-on fixer une date pour la visite du nouveau poste de garde par le CHSCT ? (cette visite qui aurait dû être programmée avant le déménagement des personnels qui y travaillent!)
- Dans le cadre du plan mobilité entreprise (PME) serait-il possible d'avoir une cartographie des douches disponible pour le personnel venant à vélo? Plus généralement il serait souhaitable que lors de la création ou de l'aménagement de nouveaux locaux que des douches y soit prévues.